AVERTISSEMENTS AGRICOLES

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-12-84457949

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Circonscription
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -

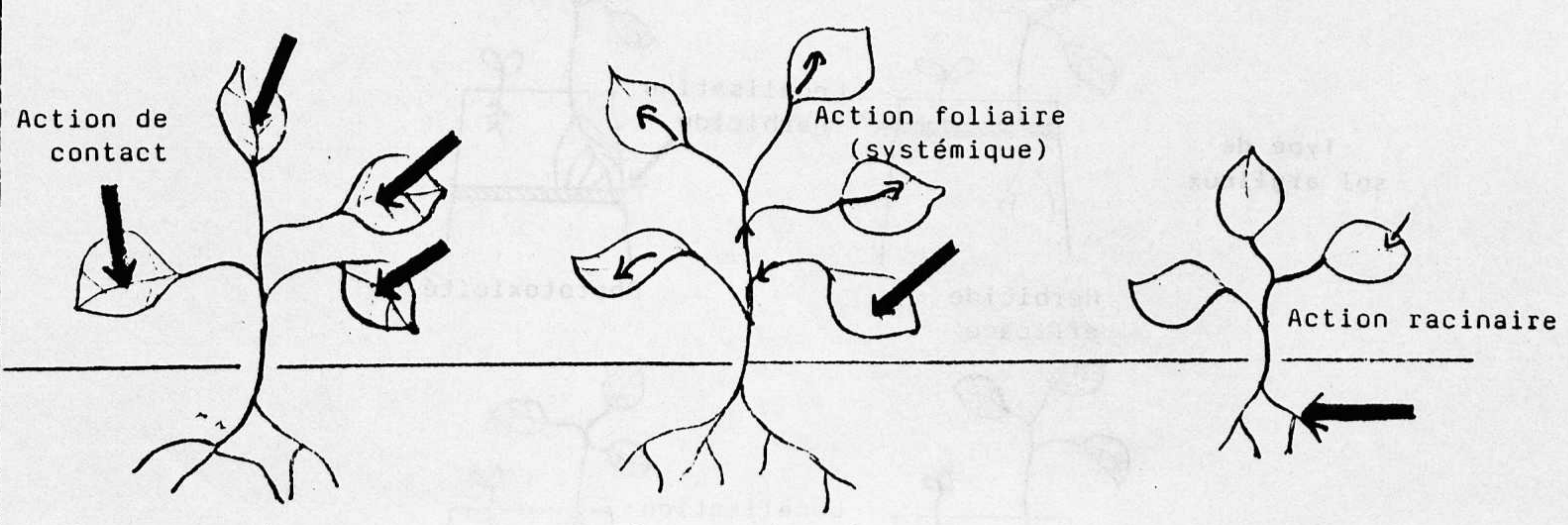
☎ (95) 36.05.70

Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n° 46
du 13 décembre 1984

Numéro spécial " DESHERBAGE DE LA VIGNE"
réalisé en collaboration - Chambre d'Agriculture de la HAUTE-CORSE -
et - Service de la Protection des Végétaux -

On peut classer les modes d'action des herbicides en 3 catégories :



Les produits ne s'appliquent donc pas tous de la même façon :

** - __Les produits racinaires__ (ex: simazine) doivent être appliqués sur sol nu en pré-levée des mauvaises herbes ou tout au plus quand celles-ci ont 3 ou 4 feuilles. Ils n'ont, en général aucune action sur plantes vivaces (liseron, chiendent, ronces). Leur persistance d'action est assez longue : 3 à 6 mois et ce d'autant plus que le sol est argileux.*

** - __Les produits à action foliaire__ (ex. aminotriazole, glyphosate) pénètrent dans la plante par les feuilles et sont transportés en tous sens par la sève. A appliquer de préférence sur plantes en pleine croissance. Ils ont une action sur les plantes vivaces. ATTENTION aux projections de produit sur la vigne !.*

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant: P.DUFFAUD
Abonnement Annuel : 72 F
Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP MARSEILLE 9660 74 V
Publication Périodique
CPPAP N°1769 A-D
ISSN 0759-9633

P30

** - <u>Les produits de Contact</u> (ex.: Diquat)* pénètrent par les feuilles mais ne sont pas ou peu transportés par la sève dans la plante. Ils peuvent être appliqués en toutes saisons, mais leur persistance d'action est très limitée, notamment sur les plantes vivaces.*

Mis à part le mode d'action de l'herbicide, la catégorie de plante visée, le stade de développement de la vigne et celui de la mauvaise herbe, les conditions de sol et de climat ont également leur importance.

QUELQUES REMARQUES :

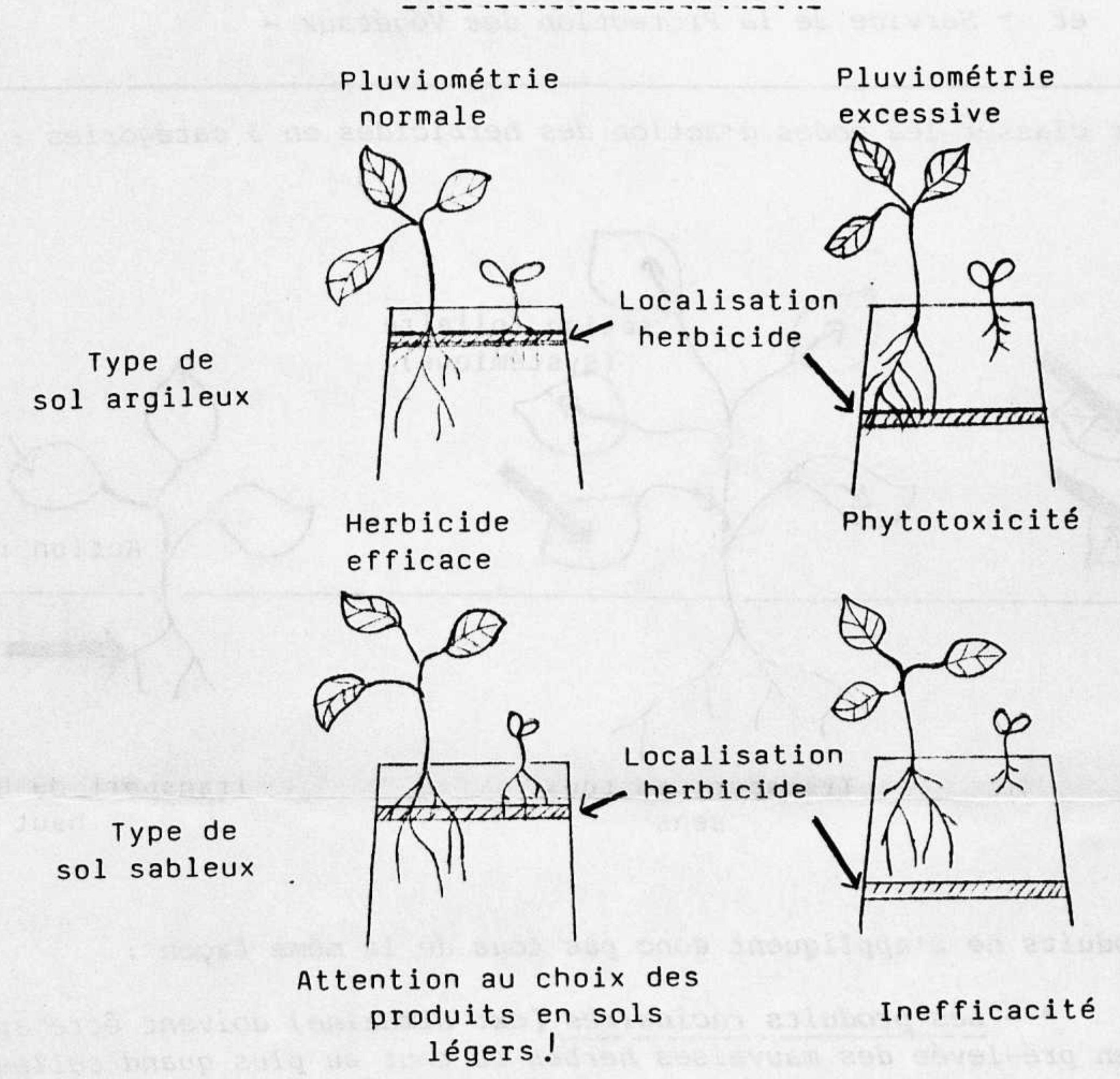
> *La quantité d'herbicide disponible dans le sol doit être suffisante pour éliminer toutes les espèces de mauvaises herbes pendant la végétation de la vigne.*

> *La quantité d'herbicide dans le sol ne doit jamais mettre en danger la culture en place.*

> *La pleine efficacité d'un herbicide nécessite un sol non motteux.*

> *N'hésitez pas à changer de programme et de matières actives.*

PLUVIOMETRIE ET TEXTURE



> *Les matières actives à action racinaire, peu SOLUBLES : simazine, diuron, napropamide etc..., doivent être positionnées impérativement avant les pluies de printemps.*

LES DIFFERENTES MATIERES ACTIVES

Les caractéristiques des principales matières actives utilisées ici sur VIGNE :

*** SIMAZINE :**

ABSORPTION RACINAIRE. Utilisable en pré-levée ou post-levée précoce sur de nombreuses graminées et dicotylédones annuelles. A utiliser de bonne heure (janvier, février), sur sol légèrement humide. Sur vignes âgées de plus de 4 ans. Spécialités commerciales nombreuses : Gesatope, Batazina. . . .

ATTENTION : les graminées résistantes à la simazine sont ici nombreuses : panics, digitaires, sétaires. De nombreux cas d'autres plantes sont également connus (morelle et épilobe en Champagne et Bourgogne, amaranthe, laiteron et chenopode, érigeron dans le Midi).

Emploi possible sur mauvaises herbes déjà levées, en mélange avec un produit de post-levée ou un produit de contact.

*** DIURON :**

ABSORPTION RACINAIRE et partiellement FOLIAIRE. Utilisable contre de nombreuses graminées et dicotylédones annuelles : pré-levée ou post-levée précoce. Il a, de nombreuses fois, montré son efficacité sur plantes résistantes aux triazines, sur vigne de plus de 5 ans. Spécialités commerciales nombreuses : Karmex...

==> Associations : diuron + simazine + huile = Vegepron

simazine + diuron + aminotriazole + huile = Clairsol

*** AMINOTRIAZOLE :**

ABSORPTION FOLIAIRE. A utiliser en post-levée des graminées annuelles et bisannuelles à levée hivernale et sur certaines dicotylédones. Sur vignes âgées de 1 an. Interdit à partir de la NOUAISON : spécialités commerciales nombreuses : Weedazol, Amitril, Radoxone (associé au thiocyanate d'ammonium qui prolonge sa persistance). . .

==> Associations : aminotriazole + simazine = Simatrol, Aminozine.
aminotriazole+ thiocyanate d'ammonium + simazine = Topazol.

*** GLYPHOSATE**

ABSORPTION FOLIAIRE. Produit systémique. Actif sur toutes les graminées et de nombreuses dicotylédones. A appliquer de préférence jusqu'à la floraison; au delà, risques pour les repousses de l'année suivante. Actif sur ronces d'octobre à février. Spécialité commerciale : Roundup.

==> Association : glyphosate + simazine = Ricochet.

*** PARAQUAT - DIQUAT**

ACTION DE CONTACT. Actif en post-levée sur graminées et dicotylédones annuelles et quelques vivaces. Spécialité commerciale :

Paraquat : Gramoxone 2000
Diquat : Reglone 2
Diquat + paraquat = Priglone 2

==> Association : paraquat + simazine = Terraklene.

P 31

LES AUTRES POSSIBILITES

EPOQUE D'EMPLOI	MATIERES ACTIVES	SPECIALITES COMMERCIALES	OBSERVATIONS
* Repos végétatif (pré-levée)	Carbetamide	Legurame	Dès la Iere année
	Chlortiamide	Prefix G 10	Vigne de plus de 4 ans
	Dichlobenil	Ornabel	" "
		Casoron	" "
	Napropamide	Devrinol	Dès la plantation
	Napropamide + simazine	Radian	Plus de 4 ans
* Repos végétatif - Débourrement (Pré et post-levée)	Alloxydime - sodium	Fervin	
	Aminotriazole + thiocyanate d'ammonium + terbuthylazine	Carazol	Vigne de plus de 2 ans Avant nouaison
	Paraquat + simazine	Terraklène	Vigne de plus de 4 ans
	Diuron + linuron + terbacile	Trisol	Vigne de plus de 2 ans
	Simazine + oryzalin	Caratope	Mars et avril
* Après débourrement	Dalapon	Nomb. spéc.	Vigne de plus de 4 ans
	Oxadiazon	Ronstar	Dès la 2e année - 10 à 12 feuilles par sarment
	Terbuthylazine + terbumeton	Caragarde	Vigne de plus de 4 ans Novembre à janvier - Mai à juillet
* Toute l'année	Dinosèbe	Nomb. spécial.	Température entre 15 et 20 ° C
	Fluazifop butyl	Fusilade	Dès la plantation

Une solution : contre les prèles, assurer un bon drainage et utiliser la chlortiamide ou le dichlobénil.

Des cas très, très difficiles ... (Inule, garance)

N'hésitez pas à consulter les Techniciens de la CHAMBRE D'AGRICULTURE ou du SERVICE de la PROTECTION des VEGETAUX, du C.I.V.A.M., des Coopératives d'approvisionnement ou les revendeurs de produits.

-=-=-=-=-=-=-

-=-=-=-=-=-=-